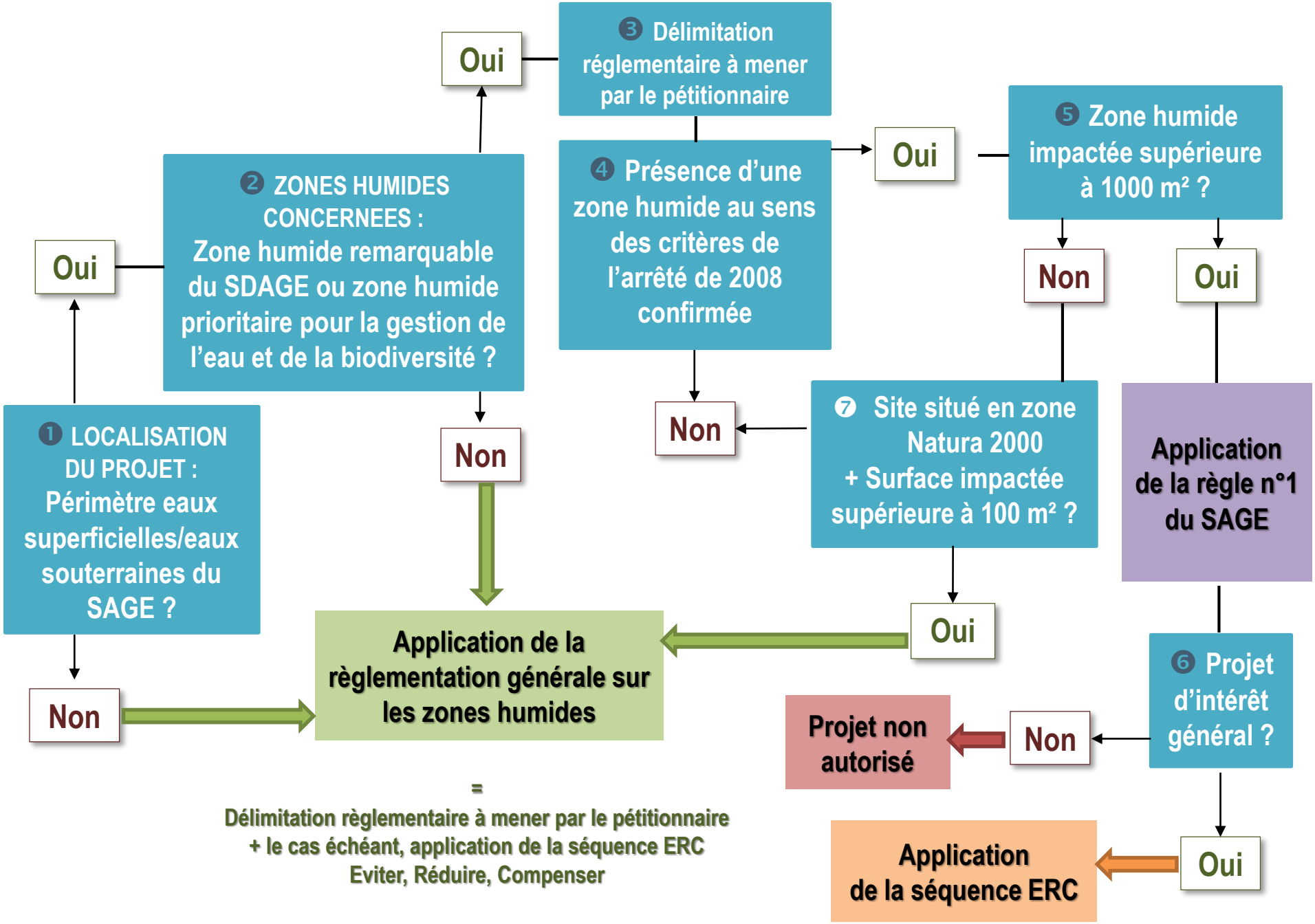
❶ LOCALISATION DU PROJET : Périmètre eaux superficielles/eaux souterraines du SAGE ?
Oui
Non
❷ ZONES HUMIDES CONCERNEES : Zone humide remarquable du SDAGE ou zone humide prioritaire pour la gestion de l'eau et de la biodiversité ?
Oui
Non
❸ Délimitation réglementaire à mener par le pétitionnaire
❹ Présence d'une zone humide au sens des critères de l'arrêté de 2008 confirmée
Oui
Non
❺ Zone humide impactée supérieure à 1000 m² ?
Non
Oui
❼ Site situé en zone Natura 2000 + Surface impactée supérieure à 100 m² ?
Oui
Application de la règle n°1 du SAGE
❻ Projet d'intérêt général ?
Non
Projet non autorisé
Oui
Application de la séquence ERC
Application de la réglementation générale sur les zones humides
=
Délimitation règlementaire à mener par le pétitionnaire
+ le cas échéant, application de la séquence ERC
Eviter, Réduire, Compenser